

REGLEMENT

1 – Préambule

La 2^{ème} édition du *Trail du Marivel* est organisée le dimanche 24 mars 2019 par l'association « Viroflay Running Trail ». Cette manifestation pédestre se déroule en forêt : départ et arrivée au « carrefour des 3 Barrières » à Viroflay. Deux distances sont proposées :

- 1) *L'Exigeante*, de 19 km (env. 400m D+) à 9H 30
- 2) *La Pas si facile*, de 9 km (env. 100m D+) à 10h 00

Cette manifestation est inscrite au challenge des Yvelines.

2 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

- Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie

- « juniors » pour la course *L'Exigeante* (nés en 2001 et avant)
- « cadets » pour la course *Pas si facile* (nés en 2003 et avant)

- Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation ; (Les autres licences délivrées par la FFA - Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

- soit d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition**, ou de l'**Athlétisme en compétition** ou de la course à pied **en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical ;
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

- Inscription

Les inscriptions se feront

- jusqu'au jeudi 21 mars 2019 à 18h : sur le site onsinscrit.com. Les inscriptions ne seront validées qu'après contrôle du dossier complet par l'organisation.
- vendredi 22 mars 2019 de 17h à 20h et samedi 23 mars 2019 de 10h30 à 18h, à la boutique Allure Marathon (*8 bis av. Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt*).

Le nombre de participants est limité aux 500 premières inscriptions complètes, au total des deux courses.

- Si le total des 500 inscriptions n'est pas atteint samedi 23 mars, des inscriptions sur place seront possibles le jour de la course entre 8h et 9h, avec majoration.

Les frais d'engagement sont :

- de 17 euros pour « L'exigeante » de 19 km et de 12 euros pour « La pas si facile » de 9 km, majorés sur le site onsinscrit.com de frais d'inscription en ligne.
- une majoration de 3 € sera appliquée pour toute inscription effectuée le jour de la course sur le site du Carrefour des 3 barrières (dans la limite des 500 inscrits pour l'ensemble des deux courses).

- Dossard

Le retrait des dossards aura lieu

- à la boutique Allure Marathon (*8 bis av. Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt*), le vendredi 22 mars (de 17h à 20h) et le samedi 23 mars 2019 (de 10h30 à 18h)
- sur place, le dimanche 24 mars de 8h jusqu'à 15 mn avant le départ de la première course.

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

- Athlètes handisports

Cette compétition est ouverte aux athlètes en situation de handicap. L'organisation attire l'attention des participants sur le fait que le parcours ne permet l'accueil des athlètes en fauteuil (chemins étroits notamment).

- Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

- Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation.

En cas de non-participation, jusqu'au jeudi 21 mars 2019 à 18h, il est possible de transférer son inscription à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée. Cette tierce personne fournira à l'organisation les renseignements demandés dans le bulletin d'inscription, ainsi qu'un certificat médical en cours de validité.

- Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

3 – Assurances

- Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance 4064474T souscrite auprès de la MAIF.

- Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

4 – Règles sportives

- Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

- Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

- Bâtons

L'usage des bâtons n'est pas autorisé.

- Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course « L'Exigeante » est de 3h, et de 2h30 pour la course « La Pas si facile ».

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, et ne pourront continuer que sous leur seule responsabilité.

- Cas de disqualification

Tout coureur ne respectant pas le présent règlement sera susceptible de disqualification, également en cas de :

- non-respect de l'intégralité de l'itinéraire prévu
- modification du balisage
- action sur les autres concurrents (chute, empêchement, obstruction)
- absence de port du dossard, y compris dans le cas d'un coureur inscrit
- toutes autres actions anti-sportives ou nuisant au bon déroulement de l'épreuve et/ou à la sécurité des participants ou des membres de l'organisation

5 – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par les soins de l'organisateur.

Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

6 – Classements et récompenses

- Classements

Pour chacune des courses, un classement général homme et femme, et un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis.

- Récompenses

- à tous les arrivants
- aux trois premiers hommes et femmes de chaque course

- Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants (www.virolayrunningtrail.fr et FFA).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat en cas de motif légitime, en contactant l'organisation (traildumarivel@gmail.com) et la FFA (en faire

directement la demande auprès de la fédération à l'adresse électronique :cil@athle.fr).

7– Ravitaillements

- L'exigeante – 19 km

Cette course est en semi auto-suffisance. Il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires. Un stand de ravitaillement et de rafraîchissement sera installé aux km 6 et 12, ainsi qu'à l'arrivée.

- La pas si facile - 9 km

Cette course est en auto-suffisance. Il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires. Un stand de ravitaillement sera mis en place à l'arrivée uniquement.

8 – Sécurité et soins

La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel.

La sécurité est assurée par la Croix Rouge.

En cas d'accident, tout concurrent est tenu de prêter assistance à un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

9 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

10 – Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

11 – Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas

remboursés de leurs frais, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.